

AMALLIS

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU 25/04/2024

DIRECTION : M. COCLIN

MEMBRES DU CSE PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Mmes DEBEURME, FONTBONNE, HARS, LAPRUGNE, POIRIER

Membres suppléants :

Mmes CHAPUT, PINOT, ROUYAT, THOMAS.

MEMBRES DU CSE ABSENTS :

Membres titulaires :

Mmes GONINET, HOARAU, LESPINASSE, MIRANDA DE MACEDO, RIFFARD,
PAILLARDIN

CSE

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22/02/2024 et 22/03/2024

Les procès-verbaux sont approuvés par l'ensemble des membres présents du CSE.

2 – MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Les liste des mouvements du personnel concernant le mois de février et mars nous ont été transmises par mail.

Au 1^{er} février, nous comptabilisons 493 salariés (55 CDD et 438 CDI)

Au 1^{er} mars, nous comptabilisons 500 salariés (51 CDD et 439 CDI)

3 - CONTRATS INFÉRIEURS À 70 HEURES

La liste des contrats inférieurs à 70h a été transmise par mail.

Nous dénombrons 68 contrats de moins de 70h en février 2024 et 70 contrats en mars 2024.

4 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE DEMISSIONNAIRE DU CSE

M. PUYET a démissionné du CSE le 12/03/2024. Il est remplacé par Mme PAILLARDIN Katia, aide-soignante au MAYET DE MONTAGNE.

5 – RESULTATS 2023

Pour l'activité « aide à domicile » :

- Total des produits : 11 308 813€
- Total des charges : 11 323 967€

Le compte de résultat comptable 2023 présente un déficit de 15 153,66€.

Pour l'activité SSIAD

- Total des produits : 4 442 144€
- Total des charges : 4 328 003€

Le compte de résultat comptable 2023 présente un excédent de 114 140€.

6 – VIREMENT DES SALAIRES SUR MAI

Le virement du 2ème versement d'avril aura lieu le 13/05/24, il n'y a pas de mouvements bancaires le 10/05/2024.

7 – EVOLUTION BOITE MAIL CSE

A la demande du CSE et avec l'accord de la Direction, une boite mail va être créée sous cse@amallis.fr. Seules Mmes POIRIER Cindy (secrétaire CSE) et FONTBONNE Nathalie (secrétaire adjointe) y auront accès. Les salariés pourront l'utiliser pour prendre contact avec le CSE.

8 – PRÉSENTATION ET MISE A JOUR DU DUERP

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié.

Le DUERP a pour but d'améliorer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs. Il s'agit essentiellement :

- d'éviter ou de limiter les risques professionnels,
- d'améliorer les situations existantes,
- de définir les actions de prévention à mener.

Il sera mis à jour lors des prochaines réunions CSSCT

9 – PLANNING CSSCT

Le prochain CSSCT aura lieu le 20/06/2024.

10 – BDES CSE

Le CSE a accès à la BDES sous l'extranet.

Pour rappel, la base de données économiques, sociales rassemble l'ensemble des informations nécessaires aux consultations et informations récurrentes que l'employeur met à disposition du comité économique et social (CSE).

11 - DECLARATION TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

AMALLIS a reçu un courrier de l'URSSAF pour le non-respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH). Après vérification, un problème logiciel est en cause... tout devrait rentrer dans l'ordre avec la DSN d'avril.

Une contribution annuelle est due auprès de l'Urssaf si l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) n'était pas respectée, à savoir 6 % de l'effectif moyen annuel d'assujettissement à l'OETH, arrondi à l'entier inférieur. Soit pour AMALLIS environ 40 000€.

12 – CONTROLE URSSAF

Un contrôle URSSAF aura lieu dans les locaux du siège social d'AMALLIS du 19/06/2024 au 12/07/2024.

Le contrôle se portera sur :

- Les documents sociaux
- Les documents comptables et financiers
- Les documents administratifs et juridiques

13 – DOTATION QUALITE

Cette demande est faite par le Conseil Départemental pour améliorer la couverture de territoire et les conditions de travail.

Différentes demandes ont pu être faites :

- Une augmentation des frais kms
- Des véhicules de services supplémentaires
- Du matériel ergonomique
- Un financement pour des réunions ou des actions sociales
- ...
-

14 – SAD 2025

La réforme des SAD 2025 est reportée pour le moment.

15 – LES SECRETAIRES BENEFICIENT D'UNE PRIME POUR LE REMPLACEMENT DES RS LORS DES VACANCES EN PERIODE ESTIVALE : EST-IL POSSIBLE QUE CETTE PRIME LEUR SOIT ACCORDEE SUR L'ENSEMBLE DES ABSENCES PRISES (CP, RECUPERATION, RTT...). CETTE PRIME PEUT-ELLE ETRE ACCORDEE EGALEMENT SUR LA PERIODE HORS ESTIVALE ?

La prime est déjà donnée sur toutes les absences des responsables de secteur pendant la période estivale.

Cette année, elle sera de 10€ par jour travaillé, par la secrétaire, lors de l'absence de la responsable de secteur, du 17/06/24 au 15/09/2024.

Cette prime ne sera pas sur les périodes hors estivales.

16 – QU'EN EST-IL DES CHAUSSURES (ANCIENNEMENT CROCS) ? M. ESPINASSE A-T-IL PU FAIRE UNE ETUDE DE MARCHE ?

Il n'y aura pas d'étude de marché pour les chaussures en 2024.

17 – QU'EN EST-IL DE L'ACQUISITION DES CONGES PAYES LORS DES ARRETS MALADIE ?

La loi a été approuvé le 22/04/2024.

Une information auprès des salariés sera faite prochainement.

18 SERONS NOUS IMPACTES SUR L'EVENTUELLE LOI CONCERNANT L'AUGMENTATION DES JOURS DE CARENCE ?

Pour le moment, cette loi est juste en pourparlers.

19 – PEUT-ON VOIR AVEC MUTUALIA SI POSSIBILITE DE PRENDRE DIFFERENTES OPTIONS AU SEIN D'UNE MEME FAMILLE (OPTION DIFFERENTE POUR LES ENFANTS PAR EXEMPLE) ?

Pour le moment, ce n'est pas possible.

La question sera posée en octobre ou novembre 2024, lors de la négociation des tarifs avec Mutualia.

20 – LES MEMBRES DU CSE SONT ILS D'ACCORD POUR LA DIFFUSION DE LEUR NUMERO PROFESSIONNEL ET ADRESSE MAIL PROFESSIONNELLE SUR LES ANTENNES POUR QUE LES SALARIES PRENNENT CONTACT AVEC EUX SI BESOIN ?

Les membres du CSE n'y voient pas d'inconvénient.

21 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lors des réunion CSSCT, la direction autorise des membres remplaçants en cas d'absences des membres « titulaires » du CSSCT.

Le prochain CSE se tiendra le 20/06/2024.

La secrétaire
POIRIER Cindy

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cindy Poirier".

